

# BAZAR

## Les Dés-Tendus

### ENTENTE POUR LA VENTE DE JEUX USAGÉS ENTRE :

**CLIENT**

No \_\_\_\_\_

**NOM :** \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : ( \_\_\_\_\_ ) \_\_\_\_\_ - \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

**ET**

### LES DÉS-TENDUS

Adresse : 380, rue Lafontaine, Rivière-du-Loup, G5R 3B4

### AUTORISATION DE VENTE DE JEUX USAGÉS :

Je, \_\_\_\_\_, autorise Les Dés-Tendus à effectuer la vente de mes jeux de société usagés lors de l'événement Bazar du printemps le 5 octobre 2025 de 10 H à 16 H et ce, selon les condition suivantes :

- 1 - Les Dés-Tendus effectuera la vente des jeux usagés au prix que j'ai moi-même inscrit sur les boîtes de jeux et ce, sans aucune négociation possible ;
- 2 - Sur chacune des boîtes, j'ai inscrit que celle-ci était complète ou qu'il manquait des pièces afin d'aviser l'acheteur de l'état du bien vendu. J'accepte de prendre la responsabilité des plaintes ou des demandes faites auprès de Les Dés-Tendus après la vente de jeux. J'accepte que Les Dés-Tendus donne mes informations à l'acheteur pour que ce dernier puisse me contacter s'il y avait un problème avec une vente ;
- 3 - Après le bazar, j'accepte de recevoir une carte cadeau valide chez Les Dés-Tendus. La valeur de celle-ci sera fixée à 100 % des ventes de jeux usagés durant l'événement bazar de Les Dés-Tendus et sera échangeable contre n'importe quel service de Les Dés-Tendus. Cette carte cadeau sera disponible au resto-pub Les Dés-Tendus dans les 10 jours suivants le Bazar, soit le 18 octobre 2025.
- 4 - J'accepte de récupérer mes jeux invendus au plus tard vingt et un (21) jours après le bazar.

Dans le cas contraire, l'ensemble des jeux invendus sera considéré comme un don à Les Dés-Tendus.

**Signature**

Nom

Date